

REGLEMENT



Bourse aux Vêtements enfants, Puériculture & Jouets



1. Les vêtements doivent être propres, en bon état, non démodés et **de saison** pour enfants **de 0 à 12 ans**
2. Les jeux, jouets, livres et matériel de puériculture doivent être propres, complets et avec piles pour des enfants jusqu'à 12 ans.
3. Seuls les **lots de 3 articles** de bodys ou brassières pour bébé seront acceptés.
4. Chaque personne présente pourra proposer 2 listes de 15 articles à la vente soit 30 articles maximum (Tout confondu)
Le **meuble de puériculture** pourra être proposé à la vente sous forme de **photo A4**
5. Une seule liste de vêtements 0.-18 mois.
6. Les articles devront porter une étiquette cartonnée, pré-remplie, de format 4x 6 cm environ, attachée par une ficelle solide **AVEC** description de l'article et âge pour les vêtements. Le prix pourra être fixé ensemble.
7. **Les chaussures (état comme neuf)** sont acceptées à la vente. **Maillots de bain** acceptés. **Vêtements de grossesse** acceptés.
8. Les sous-vêtements et **Peluches ne sont pas acceptées**. Les **chaussettes** peuvent être **données**
9. Les articles sont confiés aux organisateurs bénévoles pour la vente, sans garantie en cas de détérioration, de perte ou de vol.
10. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas mettre un article en vente, s'ils constatent un défaut après réception.
11. Tarif : 1,50 € par liste
Aucun pourcentage sur les ventes ne sera retenu
12. Les articles invendus, non retirés aux dates indiquées, seront considérés comme donnés par leur propriétaire aux associations caritatives auxquelles ils seront remis par les organisateurs de la bourse.
13. Cette bourse a pour but de rendre service aux familles, c'est pourquoi il est demandé de fixer des prix raisonnables.



Je soussigné(e), M....., reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur de la Bourse aux vêtements organisée par Familles Rurales Chiché et je l'accepte.

Le 25-26 mars 2010 à Chiché

Signature